



Procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Echallens du 21 février 2019

Présidence : Jacques GOTTOFREY
Secrétariat : Christian DECRAUSAZ

La séance est ouverte à 20h00.

1) Appel :

50 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel. 10 sont excusés. Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

2) Dépôts :

Le Bureau a enregistré le 14 février 2019 le dépôt d'un postulat, émanant de Mme Christine TRENZ-MAGNIN (Entente), demandant à la Municipalité d'Echallens de proposer la transformation de l'association de l'Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud (EFAJE) en association intercommunale de l'EFAJE.

Une copie de ce postulat a été transmise à chacune et chacun par courriel.

Compte tenu de l'absence, pour cause de maladie, de Mme TRENZ-MAGNIN, la prise en compte sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

3) Communications du Bureau :

3.1 Collecte de fin d'année 2018 :

Le Président donne lecture de la lettre de remerciements de l'Association ALZHEIMER VAUD qui a reçu la somme de CHF 750.20 suite à la collecte organisée à l'issue de la séance du 13 décembre 2018.

3.2 Prochaine séance :

La prochaine séance aura lieu le jeudi 11 avril 2019 avec 3 points principaux à l'ordre du jour :



- Préavis N° 05-2019 concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 2'000'000.00 concernant les coûts relatifs à l'aménagement des locataires dans le nouveau bâtiment du complexe du Château ainsi que d'autres prestations ;
- Préavis N° 06-2019 concernant l'octroi d'un crédit de CHF 1'750'000.00 pour la transformation de locaux scolaires sur le site des Trois-Sapins ;
- Prise ne compte du postulat déposé le 14.02.2019 par Mme TRENZ-MAGNIN.

3.3 Sortie annuelle du Conseil communal :

Jacques GOTTOFREY confirme que la sortie annuelle du législatif aura lieu le samedi 11 mai 2019. Elle sera organisée par M. Serge BORNICK, ancien Président devenu Municipal. Le Conseil communal et ses invités se rendront du côté de Ste-Croix. Le programme détaillé sera envoyé prochainement.

3.4 Carnet blanc :

Le Président annonce une union, qui n'est pas démocratique du Centre mais entre verts, de la Conseillère Anne-Laure BOTTERON et du Conseiller Adrien MÉTRAUX qui se sont dit oui le 15 février 2019. Il félicite les heureux mariés et leur souhaite tout le bonheur du monde.

4) **Communications de la Municipalité**

4.1 Absence de patrouilleuses scolaires à la Rte de Lausanne, à côté de la Migros (Isabelle NEUHAUS ALGHISI) :

Mme ALGHISI rappelle la question et les remarques de Barbara MASSET lors de la séance du 23 janvier 2019 au sujet de l'absence de patrouilleuses scolaires sur la Rte de Lausanne, sur le passage pour piétons à côté de la MIGROS. Elle indique que les patrouilleuses travaillent toujours en binôme, pour des questions de sécurité. Actuellement, l'effectif de personnel à disposition ne permet pas de sécuriser ce passage pour piétons. Cependant, la Municipale en charge du dossier espère vivement que cela sera le cas dès la reprise scolaire, après le relâche de février, soit le 4 mars 2019.

4.2 Bouclément du préavis N° 06-2017 concernant le soutien de la commune à la Fête du Blé et du Pain 2018 (Isabelle NEUHAUS ALGHISI) :

C'est en octobre 2017 que la Municipalité présentait au Conseil un préavis visant à apporter le soutien de la commune à la Fête du Blé & du Pain 2018.

Au travers d'un appui logistique de la part des services de voirie et de sécurité municipale principalement, la commune a apporté un soutien fort.

Les dépenses de ce préavis s'élèvent à CHF 48'184.85.



Elles ont été consenties essentiellement par l'achat de billets de spectacle, précédé d'un repas et le 23 août, ce sont près de 270 invités qui ont répondu à notre invitation : membres du Conseil communal, Municipalité, collaborateurs, retraités et anciens Municipaux, commission Echallens 21, partenaires et autres invités, accompagnés de leurs conjointes ou conjoints. Ce poste s'élève à CHF 39'953.-.

CHF 1'251.45 ont été dépensés pour des informations à la population et panneaux de signalisation.

Enfin, le 15 août, la Municipalité a convié les commerçants et la population résidente au centre du bourg à un apéritif sur la place du Château. Le but de cette invitation était de remercier par anticipation la population de son indulgence pour les deux semaines de fête qui débutaient et qui allaient inmanquablement perturber leur quiétude. Objectif largement atteint puisque ce sont près de 250 personnes qui ont répondu favorablement sur les quelque 400 ménages conviés. L'Union des jeunesses du Gros-de-Vaud a organisé cette réception pour un montant de CHF 6'980.40.

La commission en charge de rapporter sur ce préavis avait suggéré que la Municipalité développe, en marge de cet événement, une action de promotion d'Echallens ce que nous avons fait par le projet d'une fresque de pavés gravés représentant des épis. Nous avons finalement renoncé à inclure ce projet dans le préavis et avons privilégié des invitations à la fête, en couple.

Le financement participatif de la fresque pavée devra permettre de couvrir le projet lequel continue d'ailleurs de comptabiliser quelques nouvelles souscriptions.

Le préavis N° 06-2017 peut ainsi être bouclé.

4.3 Animation de la Place de la Gare (Corinne SAUTY) :

Une réunion avec les sociétés locales a eu lieu le 14 février dernier dans le but de présenter le projet d'animation de la place de la Gare durant la belle saison. Une quarantaine de personnes, représentant 22 sociétés, ont participé à cette séance. L'accueil de ce projet par les sociétés présentes a été très positif. Le projet doit maintenant être étudié de manière plus précise. La Municipalité reviendra en temps utiles pour donner de plus amples informations sur le projet, les animations et le calendrier.

D'autre part, et pour rappel, suite au dernier conseil et à l'appel à candidature de Christian Monney, un groupe de travail a été constitué. Il étudiera un projet d'aménagement de la place de jeu. L'objectif est de présenter un préavis d'ici la fin de l'année.



4.4 Dicastère attribué à M. Serge BORNICK, nouveau municipal (Jean-Paul NICOULIN, Syndic) :

Le Syndic annonce que suite à son assermentation du 23 janvier 2019, M. Serge BORNICK a repris le dicastère laissé vacant par M. Michel ARM, démissionnaire. Il s'occupera donc de la voirie et des bâtiments.

5) Communications des délégués aux associations intercommunales :

5.1 ASIRE :

Christian DECRAUSAZ résume et commente le rapport, ci-après, des délégués à l'ASIRE relatif à la séance du 15 janvier 2019 qui a eu lieu à Chapelle s/Moudon (Commune de Montanaire).

5.1.1 Communication du Bureau :

Le Président a rappelé que les délégués des conseils communaux ou généraux ont toute liberté dans leur vote. Par contre ils peuvent être révoqués par l'Autorité qui les a nommés (art 118 al. 3 LC).

5.1.2 Communications du CoDir :

Conseils d'établissement :

Line GAVILLET a résumé les activités des Conseils d'établissements (CE) Sud et Nord en 2018. Pour le Nord, on s'est beaucoup préoccupé des conséquences de l'arrêt du Tribunal Fédéral qui, en fin de compte, proscrit la facturation de participations financières des parents pour les camps et courses. On a également beaucoup discuté du comportement des élèves dans les bus qui continue à poser problème. Au Sud, les délégués ont procédé à des visites des restaurants scolaires afin de se rendre compte de la qualité des repas et des conditions de service. On relèvera également la création d'un Conseil des élèves et le succès de la journée « À pied à l'école ! ».

Line GAVILLET est revenue sur la question de l'avenir des Conseils d'établissements suite à la création du nouvel établissement de Villars-le-Terroir. Pour l'heure, et attendu que nous en sommes déjà à mi législature, il a été décidé de maintenir les établissements de Poliez-Pittet et de Villars-le-Terroir dans le Conseil d'établissement Sud.

Une réflexion sera menée sur la composition et les nombre des CE pour la prochaine législature.

Camps et courses :

Daniel LEUBA, Président du CoDir, est revenu sur la question des camps et courses et de leur gratuité (pour les parents) suite à l'arrêt du Tribunal Fédéral. Il a rappelé tout l'historique des longues négociations avec les directeurs d'établissement et de la proposition du CoDir de



rajouter CHF 100'000.00 au budget 2019 et de diminuer le nombre de camps (équilibre sur la durée de la scolarité des enfants).

Les directeurs n'ont pas validé cette décision et contestent le terme de co-construction utilisé à tort, selon eux par le CoDir. Cette décision a par contre été acceptée (de même que le principe) par le Conseil intercommunal du 25 septembre 2018 lors de l'adoption du budget 2019.

Les directeurs ont eu l'impression d'être mis sous tutelle. Ils ont fait parvenir un courrier au CoDir afin de signifier leur mécontentement. Finalement il a été décidé par le CoDir de laisser aux directeurs la gestion des camps et courses- sorties scolaire - et non pas de mettre une différenciation entre les camps et les courses - sorties scolaires

Daniel LEUBA comprend que la décision du CoDir (validée par le CI) mette les directeurs mal à l'aise (ils auraient certainement souhaité une prise de position claire de la DGEO). Il indique que le bilan après une année sera fait avec les directeurs en juillet 2019 afin de préparer le budget 2020.

Jean-Michel JACQUEMET relève que les directeurs se plaignent du manque de moyens mis à leur disposition pour l'organisation des camps et courses. Toutefois certains maîtres semblent réticents à l'organisation de camps et courses. Ainsi, il y a des disparités d'un établissement à l'autre et il reste actuellement des fonds à disposition à cet effet.

Infiltrations d'eau à la salle de gymnastique du collège de Court-Champ :

Serge SAVOY annonce qu'il y a des retards pour la mise à disposition de la nouvelle salle de gymnastique du site scolaire de Court-Champ. En effet, malgré des sondages géotechniques favorables effectués avant la construction, il est apparu d'importantes infiltrations d'eau peu avant la mise en service. On pensait le problème résolu quand de nouvelles infiltrations (dus à des ruptures d'étanchéité) sont réapparues. Beaucoup de spécialistes sont à pied d'œuvre pour résoudre la problématique qui retarde la mise en service. Il n'en résultera cependant aucun surcoût pour l'ASIRE compte tenu du contrat d'entreprise totale passé avec les constructeurs.

Sauf nouveau contretemps, elle devrait être mise en service après les relâches (dès le 4 mars 2019), alors qu'il était prévu une mise en service en décembre 2018.

Repas de midi servis par SV Group :

Jean-Michel JACQUEMET, directeur administratif, a annoncé que SV group a résilié le contrat relatif au service des repas sur les sites principaux de l'ASIRE, pour la fin de l'année scolaire. Le motif principal invoqué est une perte récurrente de CHF 100'000.00 par an. Cette perte serait même de l'ordre de CHF 300'000.00 sans la vente de sucreries. L'autre motif invoqué est le nombre de critiques subies et les risques de mauvaise image du groupe.

Ce n'est pas une bonne nouvelle pour le CODIR et l'ASIRE. Il s'agira de mettre en place un nouveau système (avec réservation préalable des repas ?) pour la rentrée 2019.



5.1.3 Préavis N° 01-2019 concernant l'octroi d'un crédit de CHF 4'320'000.00 pour l'extension du site scolaire de Goumoëns-la-Ville :

Il s'agit d'un projet mixte concernant la commune de Goumoëns et l'ASIRE sur le site actuel de la Grande Salle et de l'école.

Sur la parcelle concernée, la Commune de Goumoëns souhaite pouvoir réaliser une UAPE ainsi que des abris PCi. Dans une optique de recherche de synergies, la Commune et l'ASIRE ont associé leurs besoins.

Le projet global de construction s'articule de la manière suivante :

1. 200 ou 400 places d'abris PCi ;
2. 1 UAPE de 60 places ;
3. 8 salles de classes et locaux annexes.

Ce préavis fait suite au préavis N° 01-2018 concernant le crédit d'étude, d'un montant de CHF 210'000.-, qui a abouti à un appel d'offres.

Le bureau Aubert Architectes SA a remporté le marché. Il a accompli les tâches attribuées, à savoir :

- Etude du projet issu de l'étude d'implantation ;
- Développement du projet architectural incluant les plans de détails pour l'appel d'offres, l'intégration du bâtiment sur la parcelle (lieu de vie et raccord à l'existant), prise en compte de la spécificité du terrain (pente, rétention d'eau) et des synergies potentielles (chauffage commun, accès) ;
- Mise à l'enquête du projet.

En parallèle au développement de projet et conformément à ce qui avait été annoncé dès le lancement des études, une séance de présentation et d'échanges a eu lieu avec les riverains.

Vision 2020 :

Le site de Goumoëns s'inscrit pleinement dans la Vision2020 et constituera le dernier investissement prévu pour l'établissement primaire d'Echallens Emile-Gardaz.

Il permettra (en synergie avec le site d'Oulens) de regrouper les élèves de 1 à 6P du périmètre constitué par les communes de Bettens, Goumoëns et Oulens.

Mise à disposition du terrain :

Pour rappel, la parcelle 94 de la Commune de Goumoëns accueille actuellement les infrastructures scolaires louées à l'ASIRE

Comme dans le cas d'Etagnières, la construction prévue sera réalisée en PPE. Par conséquent, un DDP n'est pas nécessaire.

Des conventions spécifiques seront établies pour traiter les points liés à la production de



chaleur, de l'utilisation et entretien des zones extérieures. Ce modus operandi a déjà été mis en œuvre, notamment, avec les collèges de Bercher et de Villars-le-Terroir.

Tant la CoFin qu'une commission ad hoc se sont penchées sur ce préavis.

La commission ad hoc approuve le projet mais déplore le manque de places de parc.

La Cofin approuve également le projet. Elle relève particulièrement :

- Une diminution du coût de l'investissement de 18,5% (ce qui est fort appréciable) suite aux offres rentrées ;
- L'augmentation du coût par habitant de CHF 10,57 en 2021 représentera la valeur la plus élevée atteinte par rapport à l'évolution temporelle projetée sur les 20 prochaines années. Si l'on se réfère à cette projection, l'augmentation du coût par habitant devrait ensuite décroître régulièrement à compter de 2022 ;
- Avec le crédit sollicité, le plafond d'endettement n'est pas encore atteint, mais on s'en approche.

Ce préavis n'a donné quasiment lieu à aucune discussion. Il a été approuvé à la majorité, avec 2 abstentions et sans avis contraire.

5.1.4 Préavis N° 02-2019 concernant l'octroi d'un crédit destiné à l'acquisition et à la pose d'un système de filtration des particules de chlore dans l'eau de la piscine au collège des Trois- Sapins :

Il s'agit du même préavis que celui que notre Conseil a traité sous N° 12-2018.

Il n'y a pas eu de commission ad hoc. Seule la CoFin a rendu un rapport, auquel était joint le rapport de M. Mc CORMICK pour le PM 12-2018.

En préambule, la CoFin relève que les bâtiments ainsi que le fonds de rénovation sont enregistrés dans les comptes de la Commune d'Echallens. Afin de couvrir les frais financiers, les amortissements et l'alimentation du fond de rénovation, l'ASIRE verse un loyer qui est adapté en fonction des éléments précités.

Ce système de gestion implique qu'à chaque projet touchant les installations des Trois Sapins, un préavis doit être présenté et accepté par le Conseil Communal d'Echallens ainsi qu'auprès du Conseil intercommunal de l'ASIRE.

L'essentiel des discussions a tourné autour de cette situation considérée comme bancale. Les coûts de maintenance ont également été soulevés ainsi que la crainte de la fermeture de la piscine en cas de refus du crédit.

Au final le préavis a été adopté à l'unanimité.



5.1.5 Élection d'un membre de la CoFin :

M. Patrick Von BÜREN (Penthéréaz), seul candidat, a été élu tacitement en remplacement de M. Jérôme BOUTILLIER (Orzens), démissionnaire.

5.1.6 Divers :

Mme Véronique PITTET-ALLAZ (Villars le Terroir) est revenue sur la rupture du contrat de service repas par SV Group. Elle a émis le souhait que la priorité soit donnée aux entreprises locales.

Dominique TILLE en a pris bonne note. Il relève toutefois la complexité du problème. Il s'agit de servir plus de 220 repas par jour (selon les chiffres actuellement en vigueur), sur plusieurs sites, pour des enfants d'âges différents. On devra mettre en place un système de réservation préalable pour éviter des pertes. De plus la prestation sera soumise à la loi sur les marchés publics.

La discussion est ouverte.

Christian DECRAUSAZ demande à Mme Corinne SAUTY, déléguée municipale au CoDir, ce qu'il en est de la salle de gymnastique. En effet la rumeur court que nous aurions une deuxième piscine à Echallens.

Sur le ton de la boutade, Mme SAUTY répond qu'il ne manque plus que le plongeur... Elle rappelle l'historique des mésaventures survenues après la construction de cette salle de gymnastique et des infiltrations d'eau au niveau du sol. Deux bureaux d'étude sont sur le coup, mais rien n'a été résolu. Une nouvelle étude va être entreprise, ce qui va encore retarder la résolution de la problématique et la mise en service des locaux. En attendant, les heures de gymnastique sont dispensées à la grande salle du Château et la Municipalité fait tout pour en faciliter l'accès.

Jean-Luc MISEREZ rappelle que les rapports des délégués font suite à une demande du Canton relayée par la Préfecture. Il estime que le rapport de ce soir est trop long et détaillé. Il invite le Bureau à réfléchir sur le mode de procéder et à donner des instructions en conséquence.

6) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2019 :

Le secrétaire remercie M. VERRASTRO qui lui a signalé quelques coquilles, principalement dues à des « copier-coller » aléatoires, qui ont été corrigées sur l'original.

Il précise encore (page 366) que M. VERRASTRO est maintenant originaire d'Echallens et non plus d'Italie. Il le félicite pour sa naturalisation.



Le procès-verbal ne suscite pas d'autres demande de correction. Il est approuvé à la majorité moins 6 abstentions et remerciements à son auteur.

7) Octroi d'un crédit de CHF 1'050'000.-TTC concernant les sondages archéologiques, leurs suivis, les mesures de conservation des vestiges du Château et les modifications structurelles de la galette (PM 03-2019)

Cédric FREYMOND résume et commente le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, dont les conclusions ne diffèrent pas de celles du préavis.

Il cite tout d'abord Shakespeare qui disait « Ce qui ne peut être évité, il faut l'embrasser ». Cette pensée profonde relate bien la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les autorités challensoises...

7.1 Introduction :

Comme l'a rappelé la Municipalité dans son préavis, des sondages exploratoires avaient été effectués en 2016. Ces sondages n'avaient alors rien révélé. Puis dans le cadre des travaux de rénovation du Château, des sondages additionnels demandés par la section des Monuments et Sites, ont permis de mettre à jour les vestiges d'une tour-porte et d'un système de pont-levis.

C'est cette découverte imprévue et ses conséquences pour la suite des travaux qui font l'objet du présent préavis.

7.2 Remarques liminaires :

En matière de fouilles archéologiques, l'adage populaire « Qui paie, commande » ne s'applique pas. C'est en effet le Canton, par le biais du SIPaL (Service immeubles, patrimoine et logistique) qui décide des fouilles, mais ce sont les communes qui en supportent les conséquences financières. C'est aussi le Canton qui mandate les sociétés en charge des fouilles. Cette pratique, qui ressort de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS – voir Annexe 1), suscite l'incompréhension des autorités locales mais ne semble pas prête à changer. A titre d'exemple, la commune de Grandson a dû payer plus d'un million de francs pour des fouilles archéologiques en 2018.

7.3 Appréciation de la commission :

La Commission constate que la marge de manœuvre, tant de la Municipalité que du Conseil communal, est étroite dans ce contexte, mais souhaite néanmoins se positionner comme suit :

7.3.1 Sondages :

Comme énoncé précédemment, c'est le Canton qui décide seul des fouilles à entreprendre. la Commission s'étonne néanmoins que les sondages n'aient pas permis de révéler plus tôt la présence de vestiges. En effet, la littérature historique fait clairement état d'un château dont la taille était nettement plus grande que ce qu'il en reste aujourd'hui



La Commission regrette dès lors que les sondages initiaux aient été réalisés sans véritable lien avec la localisation du château telle qu'elle ressortait des connaissances historiques. On aurait pu s'attendre à mieux de la part des entités cantonales responsables de la protection des monuments et des sites !

La Commission s'est également étonnée des montants plus que conséquents devisés par les deux sociétés mandatées par le Canton. Selon la Municipalité, les tarifs horaires sont contrôlés et validés par la Direction Générale Immeubles et Patrimoines (DGIP) avant transmission à la Commune, et correspondent au marché. Il faut toutefois relever une absence de concurrence réelle entre ces deux sociétés qui bénéficient d'une situation de duopole.

7.3.2 Subventionnement :

Comme indiqué dans le préavis, le Canton subventionne « généreusement » les fouilles à hauteur de CHF 50'000.- et la Confédération participe aussi pour environ CHF 50'000.- (soit 20% des frais liés à ces mêmes fouilles).

Il n'y a malheureusement pas d'autres sources de subventionnement disponibles en l'état. Il existe un montant de 8 millions qui a été validé par le Grand Conseil concernant la conservation du patrimoine. Toutefois, le Conseil d'Etat doit encore déposer un projet de décret pour déterminer son utilisation et les critères d'attribution. Il n'y a donc rien à attendre.

7.3.3 Conservation des vestiges :

La Commission a débattu de la nécessité de conserver ces vestiges mais a rapidement constaté que la réponse à cette question va bien au-delà du maintien d'une découverte archéologique et que la marge de manœuvre est quasiment inexistante. En effet, même si le Canton n'a pas expressément exigé le maintien des vestiges, sa participation financière (ainsi que celle de la Confédération) va dans ce sens. D'autre part, la question d'une procédure de classement a été débattue et aurait pu être imposée par le DGIP, ce qui aurait eu pour effet de stopper net les travaux. Tel n'est pas le cas. Enfin, on rappellera l'épée de Damoclès que représente l'art. 69 de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) :

Art. 69 **Suspension des travaux**⁸

¹ Des travaux ne peuvent être poursuivis, sur les lieux de la découverte, que moyennant l'accord du département concerné.

Dans ces conditions et dès lors que l'ORP doit impérativement pouvoir rentrer dans ses nouveaux locaux au 1^{er} février 2020, la Commission est d'avis que les vestiges doivent être préservés. La Commission a aussi pu constater lors de la visite organisée par la Municipalité, que la très grande majorité des visiteurs étaient en faveur d'une telle conservation.

7.3.4 Adaptation de la galette :

La Commission soutient l'approche choisie par la Municipalité, à savoir une intégration des vestiges à l'extérieur de la galette. Cette variante est la moins onéreuse et permettra aussi de mettre en valeur ces vestiges, les rendant ainsi visibles aux passants.



A ce titre, une nouvelle mise à l'enquête sera nécessaire et planifiée pour fin février (sous réserve de l'acceptation du présent préavis par notre conseil). Elle n'occasionnera pas de retard sur la planification des travaux et ne devrait pas occasionner de recours.

7.3.5 Coûts :

Comme relevé dans le préavis, les coûts sont à diviser en trois catégories : ceux liés aux fouilles (CHF 385'000), au terrassement (CHF 300'000) et à la conservation des vestiges et adaptation de la galette (CHF 315'000).

La Commission a pris note que la Municipalité avait engagé une partie de ces frais (CHF 355'000) sans l'aval du Conseil communal. A cet égard, la Commission regrette que la Municipalité ait tardé à communiquer sur la problématique liée à la découverte des vestiges et l'importance des frais engagés. Selon la Municipalité, la commission des finances et la commission consultative ont toutefois été informées du crédit avant le dépôt du préavis. D'autre part, la Municipalité a indiqué qu'elle disposait d'une réserve de CHF 600'000 octroyée dans le cadre du préavis 01-2018 et qui l'autorisait à engager des dépenses pour la rénovation du site du Château.

La Commission prend acte des explications données par la Municipalité. La Commission reconnaît aussi que dans le contexte de cette découverte archéologique imprévue, il était nécessaire de réagir rapidement afin de respecter le timing des travaux. D'autre part, la Commission réitère si besoin l'importance des enjeux non seulement financiers liés à la livraison du nouveau bâtiment. On rappellera encore que la majorité des frais sont induits par le Canton et que la Commune n'a que le choix de payer.

7.4 Position de la commission des finances :

La commission des finances s'est réunie à deux reprises. Elle a rencontré Jean-Paul Nicoulin et Christian Monney, les deux délégués municipaux. Ils sont remerciés pour les réponses fournies et leur disponibilité.

La commission, à la majorité, se rallie aux conclusions de la municipalité et rejoint les arguments précités par la commission ad hoc.

La commission note que la solution la moins onéreuse a été sélectionnée et que les dépenses sont en rapport avec les fouilles et leurs conséquences. Cependant, la CoFin regrette qu'aucune réserve conséquente n'ait été planifiée dans le PM 01-2018 pour ce genre de travaux.

Au chapitre 7 du préavis « plafond d'endettement », il est mentionné que ce crédit sollicité réduira celui du réseau des EC/EU. La CoFin pense utile de préciser que cela n'est pas une réduction mais un report des dépenses liées au réseau, ces dépenses ne devant être réduites. La commission souligne que le réseau d'eau a subi déjà de nombreux reports et qu'il ne serait pas prudent de reporter ces réfections indéfiniment.

Finalement, la commission des finances a reçu tardivement la nouvelle planification financière avec une modification de l'endettement d'Echallens. La CoFin reviendra vers le



Conseil avec une étude plus détaillée lors de la prochaine séance (PM 05-2019, du 11 avril prochain).

7.5 Conclusion :

Le présent préavis résulte d'une découverte imprévue même si on peut regretter que le Canton n'ait pas tenu compte pleinement des informations historiques sur notre Commune. Les conséquences financières sont importantes mais notre marge de manœuvre est minime.

Malgré cela, notre conseil a l'opportunité de préserver un témoignage du passé de notre commune et rappeler l'imposant édifice que représentait le château d'Echallens.

D'autre part, la Commission tient à rappeler que l'un des objectifs de la rénovation du site du Château était de renforcer le statut de centre régional en pérennisant la présence de services cantonaux sur son territoire. Un retard dans l'exécution des travaux pourrait ainsi contrecarrer cet objectif, avec les conséquences que l'on peut imaginer.

C'est dans cet esprit que la Commission, à l'unanimité, invite le Conseil communal à adopter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Pierre DESPONDS donne son opinion à la manière dont il a le secret :

« Dans le préavis qui nous est soumis, un point recueille mon approbation : il s'agit du principe même de la conservation des vestiges archéologiques découverts. Echallens n'a pas un passé aussi riche que certains autres bourgs de notre Canton, et ce qui est ancien mérite donc d'être conservé, même si les soubassements d'une tour sont une relique plutôt modeste. La rareté et l'originalité de cette trouvaille ne sautent pas aux yeux, et parler comme le SIPAL *d'intérêt majeur* me paraît quelque peu exagéré. Ce qui me touche à la vue de ces murs, c'est la pensée de nos concitoyens d'alors, des gens simples qui, en bâtissant cette tour à la force de leurs bras, ne se doutaient sans doute pas qu'elle occuperait les autorités communales 9 siècles plus tard.

Pour le reste, je voudrais exposer les critiques que m'inspire la proposition qui nous est soumise.

Le **prix à payer** tout d'abord :

*Le prix de ces vestiges
Paraît démesuré
Il donne... le vertige
On ne peut l'accepter.*

Si les simples fondations d'une tour moyenâgeuse entraînent une dépense de plus d'un million, on n'ose pas imaginer ce que coûterait la découverte d'ustensiles, ou plus encore d'une sépulture de l'époque romaine. Décidément, ce montant est incompréhensible, il échappe au bon sens.



Le **procédé** ensuite. Je ne jette pas la pierre à la Municipalité, dont la tâche était difficile devant ce problème, même si je pense qu'il aurait pu être mieux anticipé. Je suis pour le moins étonné que, selon le préavis, le SIPAL ne se soit manifesté que de manière vague lors de la mise à l'enquête, pour venir ensuite avec les exigences coûteuses mentionnées dans le préavis (pt 2). Je ne trouve pas admissible que ceux qui commandent ne paient pas. Je trouve injuste que des agents de l'Etat, non élus, disposent du pouvoir d'imposer leurs programmes et leurs mandataires à une Commune, dont les citoyens n'ont plus d'autre choix que payer la facture.

Enfin, je ne suis rassuré ni par le préavis ni par le rapport de la Commission au sujet des risques potentiels de nouvelles découvertes dans la cour inférieure, conduisant à leur tour à de nouvelles dépenses tout aussi disproportionnées.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, les Vaudois ont paraît-il l'amour des lois. Ils n'aiment pas faire des vagues et s'opposer à l'autorité. Les Jurassiens, dont certains siègent parmi nous, savent par contre cultiver l'esprit de résistance. C'est avec une pensée pour eux que je ne m'associerai pas à une décision dans laquelle j'estime qu'on nous force la main ».

Blaise VIONNET souhaite rebondir sur les propos de Pierre DESPONDS. Il estime qu'il est maintenant trop tard pour vouloir contester le procédé de commande de travaux archéologiques par le Canton et le paiement par les communes. Il demande s'il est possible que les députés déposent une interpellation au Grand Conseil allant dans le sens et l'intérêt des communes qui ont le couteau sous la gorge et auxquelles il paraît injuste d'imposer de tels frais.

Anne-Laure BOTTERON, devenue METRAUX, relève qu'il y a déjà eu une discussion à ce sujet il y a quelques mois au Grand Conseil. Elle espère une solution plus favorable aux communes et va examiner la chose.

Jean-Luc MISEREZ cite un article paru sur RTS Info le 28.02.2018 :

« Dans le canton de Vaud, le coût des fouilles archéologiques est à la seule charge des communes concernées. Une situation qui peut peser lourd sur les comptes de certaines localités, comme Grandson en fait l'expérience. »

Dernier exemple en date pour Grandson : la construction d'un centre sportif sur une parcelle de la commune. Le site recèle de vestiges de l'Âge de bronze qu'il faut documenter avant de bâtir. Des travaux archéologiques à la charge de la commune.

"D'un budget de 250'000 francs d'archéologie en premier lieu, nous en sommes arrivés à un budget qui a enflé à un million et demi en deuxième partie", illustre mercredi dans le 19h30 de la RTS le syndic François Payot.

1500 francs par contribuable

Pour cette commune de 3113 habitants, cela revient à quelque 1500 francs par contribuable. La situation agace certains élus, qui questionnent la pertinence de la protection du patrimoine dans ce cas-là.



"Nous sommes en train de découvrir que des personnes habitaient à Grandson avant nous et qu'elles ont laissé des traces de feu dans un champ", commente Hervé Cornaz, député. "C'est juste hallucinant de payer deux millions de francs pour cela !"

A la seule charge des communes

Cette affaire n'est pas une première pour Grandson. De précédents projets, dont la rénovation d'une rue près de l'église, ont également vu leur facture archéologique exploser jusqu'à quelque 3 millions de surcoût au total.

"Cela nous paraît injuste", explique François Payot. "Les répartitions pour la connaissance de l'histoire ne doivent pas être à la seule charge de la collectivité locale." Car aujourd'hui, le canton de Vaud ne donne pas un centime pour les fouilles obligatoires et refuse d'entrer en matière sur le sujet.

"Une multitude de chantiers apparaissent partout", réagit Philippe Pont, chef du service patrimoine et logistique à l'Etat de Vaud. "Il serait impossible de mettre à disposition des budgets pour l'ensemble des travaux archéologiques."

Seul espoir de Grandson : fédérer les communes qui connaissent le même problème pour faire pression sur le canton ».

Blaise VIONNET évoque la possibilité d'organiser un financement participatif afin de soulager les finances communales.

Cédric FREYMOND relève que la commission a été estomaquée par l'ampleur des montants facturés par les archéologues. Il déplore la situation et le mode de procéder. C'est le Canton qui donne le mandat aux archéologues et c'est la commune qui doit payer. Il ne conteste par ailleurs pas les risques liés aux coûts des sondages futurs.

Jean-Pierre ZBINDEN remercie la commission pour ses recherches et la citation d'un extrait d'un ouvrage datant de 1910 concernant l'histoire du Château d'Echallens. Le cas échéant, il tient cet ouvrage à disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter. Par ailleurs il se dit étonné du terme *intérêt majeur* mentionné par le SIPAL. Il se dit encore scandalisé par les subventions cantonale et fédérale qui ne sont que de CHF 50'000.- chacune. Ces montants ne sont pas en adéquation avec la surcharge financière que la commune doit supporter.

La parole n'est plus demandée. Le Président relit les conclusions du rapport et il est passé au vote à main levée. Ainsi, à la majorité moins 4 avis contraires et 15 abstentions, le Conseil communal

- **vu** le préavis municipal no 03-2019 du 14 janvier 2019 ;
- **vu** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide :



1. **d'autoriser** la Municipalité à conserver les vestiges selon le projet présenté sous le chapitre 3.2 ;
2. **d'accorder** à la Municipalité un crédit de **CHF 1'050'000.- TTC** pour financer les prestations réalisées à ce jour, celles planifiées au niveau des zones 2 et ouest, ainsi que celles envisagées pour les travaux de conservation des vestiges de la tour-porte ;
3. **de financer** cet investissement au moyen d'un emprunt effectué auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment ;
4. **de déduire** de cet investissement les subsides accordés ;
5. **de prendre acte** que ce montant de **CHF 1'050'000.-**, diminué des subsides obtenus (Investissements du patrimoine administratif) sera amorti sur une durée de 30 ans par le compte 35101.3312.00.

8) Demande d'un crédit d'étude d'un montant de CHF 390'000.- concernant le concept général des aménagements des secteurs autour du Château et la transformation de la place « basse » (cour inférieure) du Château (PM 04-2019 :

Cédric FREYMOND résume et commente le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, dont les conclusions ne diffèrent pas de celles du préavis.

8.1 Introduction :

Le présent préavis s'inscrit dans le suivi du préavis 01-2018 concernant les transformations du site du Château, mais aussi du préavis 17-2016 concernant le réaménagement de six secteurs routiers autour de la place du Château et de la route de Moudon.

Le crédit d'études demandé inclut les zones autour du Château, à savoir les aménagements des voies de circulation avoisinantes (Route de Cossonay, Chemin de la Villaire, Avenue des Terreaux, Route d'Orbe) ainsi que de la place dite « d'appel ». Le crédit englobe aussi la place inférieure du Château, dite place « basse ».

L'objectif visé par la Municipalité est de définir une vision globale et cohérente de la zone du Château.

8.2 Appréciation de la Commission :

La rénovation du site du Château, telle qu'approuvée par notre Conseil en janvier 2018 (préavis 01-2018) n'incluait pas la place « basse » ni les aménagements des alentours. La Commission est d'avis qu'une réflexion est nécessaire afin de déterminer les solutions les plus appropriées tant en termes d'urbanisme que de mobilité. En effet, malgré les investissements déjà consentis, la Commission estime qu'il serait dommage de s'arrêter au milieu du gué et de ne pas terminer l'aménagement de toute la zone du Château.



C'est la raison pour laquelle la Commission soutient le principe d'un crédit d'étude.

La Commission a aussi pris note de la volonté municipale de mener les études en renonçant aux places de stationnement sur la place « basse ». Cette évolution a l'aval de la Commission qui reconnaît que l'offre de places de parc demeure satisfaisante dans le périmètre du centre du bourg.

Cependant, la Commission estime qu'il est impératif que les études prennent en compte un accès facilité à la galette et aux services de l'administration communale pour les personnes à mobilité réduite. Cet accès facilité devrait pouvoir se faire de manière directe (N.B. un accès via le parking souterrain n'est pas un accès direct). La Commission demande aussi que la création de places de parc pour handicapés soit évaluée de même qu'une zone de déposer-minute. Enfin, la Commission souhaite que des solutions pragmatiques soient envisagées pour permettre à des services de livraison d'accéder au site du Château, notamment dans le cadre d'organisations d'événements.

La Commission s'est posée la question de l'urgence à réaliser ce crédit d'étude. Elle estime néanmoins que ces études ne devraient pas être repoussées et qu'il est important de disposer d'une analyse détaillée sur les aménagements futurs de la place « basse » et des voies de circulation. D'autre part, la Commission n'imagine pas qu'après avoir dépensé 14 millions pour la rénovation du site du Château, on laisse la place « basse » à l'état de no man's land et sans se préoccuper des accès et de la mobilité.

La Commission a enfin débattu de l'utilité d'effectuer des sondages dès à présent sur la zone de la place « basse ». Elle a en effet pris note que la Municipalité souhaitait renoncer à faire des sondages à ce stade. La Commission rejoint l'avis de la Municipalité et pense que de tels sondages ne devront se faire qu'après que le projet d'aménagement aura été finalisé.

8.3 Position de la Commission des Finances :

La commission des finances s'est réunie à deux reprises. Elle a rencontré Jean-Paul Nicoulin et Christian Monney, les deux délégués municipaux. Ils sont remerciés pour les réponses fournies et leur disponibilité.

Du point de vue financier, une majorité de la commission est favorable au crédit d'étude présenté et rejoint les arguments précités par la commission ad hoc.

Toutefois, en l'état, soit sans la garantie des recettes du gymnase (initialement prévues à fin 2018 et toujours en attente à ce jour) et de la première tranche du Crépon, la commission ne donne pas son aval sur le futur crédit de construction.

La commission des finances pense également que différer l'étude n'apportera aucune plus-value.

La CoFin a reçu tardivement la nouvelle planification financière avec une modification de l'endettement d'Echallens. Elle reviendra vers le Conseil avec une étude plus détaillée lors de la prochaine séance (PM 05-2019, du 11 avril prochain).



8.4 Conclusions :

Le présent préavis s'inscrit dans une réflexion entamée quelques années auparavant sur l'aménagement des espaces urbains et des places autour du Château et reflète aussi la volonté de notre Conseil de transformer le site du Château. Cette transformation doit pouvoir être achevée dans un futur proche de manière à rendre son lustre à ce patrimoine communal.

D'autre part, l'augmentation de la population challennoise et du trafic urbain impliquent que la mobilité soit un facteur déterminant dans la définition de solutions d'aménagements.

Le crédit demandé doit ainsi permettre à la Municipalité de planifier les prochaines étapes du développement du site du Château avec cohérence.

C'est dans ce contexte que la Commission, à l'unanimité, invite le Conseil à adopter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Serge WENGER désire intervenir sur trois points principaux :

- Le sujet qui fâche : les places de parc. Il relève que des mesures ont été prises le mardi et le jeudi, mais pas le samedi. Or, le samedi est un jour important, car c'est souvent celui des manifestations. La situation est tendue le samedi et même très tendue en cas de manifestations multiples (en particulier pendant le comptoir). De plus, il faut penser aux personnes à mobilité réduite ;
- Il est impératif de définir la fonction que l'on veut attribuer à cette place ;
- La situation est en train de devenir critique en ce qui concerne le plafond d'endettement en particulier en raison des nouvelles dépenses liées au projet du Château et des rentrées d'argent prévues (CHF 5 Mios pour le Gymnase et CHF 8,5 Mios pour le Crépon) qui ne sont pas encore arrivées.

Ces éléments ne suscitent ni débat, ni commentaire, ni réponse de la Municipalité. La discussion est close. Le Président relit les conclusions du rapport et il est passé au vote. Ainsi, à la majorité moins un avis contraire et 3 abstentions, le Conseil communal

- **vu** le préavis municipal n° 04-2019 du 7 janvier 2019 ;
- **vu** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. **d'accorder** à la Municipalité un crédit d'étude de **CHF 390'000.-** TTC pour les études d'aménagements des secteurs autour du Château et de la transformation de la cour « inférieure » du Château ;
2. **de financer** cette dépense par la trésorerie courante ;



3. **de prendre acte** que le montant des travaux sera porté en augmentation des crédits de construction y relatifs.

9) Divers :

Brigitte DELLEY revient sur l'article paru dans l'Echo du Gros-de-Vaud du 15.02.2019 mentionnant que l'Association pour la Sauvegarde d'Echallens fait bouger les choses et a réussi à empêcher la construction d'un immeuble de 25 appartement au bord du Talent. Elle demande si cette association pourra aussi stopper d'autres projets, comme celui du Crépon, par exemple.

Le Syndic invoque un joker et précise toutefois que ce sujet n'a pas été abordé avec les responsables de cette association.

Jean-Pierre ZBINDEN remercie la Municipalité pour avoir fait procéder à un rafraichissement de la salle accueillant les débats du Conseil communal.

Mark Mc CORMICK demande quand et comment la commission d'étude préliminaire concernant le Plan Directeur Communal et le Plan d'Affectation sera nommée.

Le Syndic rappelle que le souhait de la commission chargée d'étudier le préavis était de nommer une commission mixte composées de personnes issues de tous bords. La Municipalité a contacté deux sociétés spécialisées en la matière. L'adjudication du mandat n'a pas encore été effectuée. Forte de ses idées et de l'expérience du futur mandataire, la Municipalité établira un concept au sujet duquel elle communiquera lors de la séance du 11 avril 2019. Les membres du Conseil communal seront invités à participer aux ateliers qui seront mis sur pied.

Anne-Laure MÉTRAUX s'étonne d'avoir reçu sa taxation fiscale émanant de l'office d'impôts des districts du Jura-Nord Vaudois et Broye-Vully. Elle demande si l'office d'impôts du district du Gros-de-Vaud existe encore.

Le Syndic se dit étonné lui aussi. Il relève que le Registre Foncier a été délocalisé et que les personnes morales de tout le canton sont taxées à Yverdon. À sa connaissance les personnes physiques du Gros-de-Vaud sont encore taxées à Echallens.

Werner BLUM revient sur la question des frais liés aux découvertes archéologiques qui sont à la charge des communes et de la conclusion de l'article cité par M. MISEREZ indiquant que les communes doivent se fédérer. Il déclare que le Conseil communal pourrait voter une résolution dénonçant le travail lacunaire des services concernés de l'Etat et demandant une prise en charge plus importante de l'Etat en cas pareil. Il invite le Bureau à rédiger une résolution allant dans ce sens.

Le Syndic comprend l'indignation de chacun à ce sujet. Il invite le Conseil à réfréner ses ardeurs car il y a d'autres dossiers d'intérêt majeurs, eux, actuellement en cours avec les mêmes services concernés, en particulier le paiement de la somme de CHF 5 Mios concernant la vente de la parcelle pour le gymnase...



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2016-2021

Serge WENGER revient sur la question de la salle de gymnastique de Court-Champ. Il demande qui va payer le coût lié aux infiltrations d'eau. L'ASIRE ou la commune ?

Corinne SAUTY répond que l'ASIRE a passé un contrat avec une entreprise totale, pour un montant forfaitaire, clés en mains. Ainsi, il ne devrait en résulter aucun supplément, ni pour l'ASIRE, ni pour la commune.

Serge WENGER demande des précisions au sujet de la création d'une nouvelle commission consultative d'urbanisme qui va être nommée, selon le même article de l'Echo du Gros-de-Vaud que celui cité par Mme DELLEY un peu plus haut. Il s'étonne de cette nouveauté car il fait lui-même partie de la commission d'urbanisme (nommée par la Municipalité) qui apparaît sur le site internet communal comme commission consultative d'urbanisme.

Isabelle NEUHAUS ALGHISI, Municipale en charge du dossier, explique qu'il s'agit de deux commissions différentes. La nouvelle commission sera composée d'experts (avocat, architecte, historien de l'art, ingénieure en transports, ingénieur en environnement) et qu'elle sera activée sur certains projets sensibles, particulièrement en ce qui concerne le patrimoine bâti. Elle relève que certaines communes ont déjà de telles commissions, que cela fonctionne très bien et que cela renforce la crédibilité de la Municipalité en cas de litige lors de mise à l'enquête.

Afin d'être transparent et de déclarer publiquement ses intérêts, Blaise VIONNET, signale que s'il est membre de l'Entente au Conseil communal, il sera candidat sur la liste des Verts-Libéraux lors des élections fédérales de cet automne.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 21h03

Le Président :

Le Secrétaire :

Conseillers excusés :

CURRAT Damien, GAILLARD Cyril, GIVEL Denis, LANDRY Philippe, METRAUX Adrien, METTRAUX Jean-Pierre, PETULLA Salvatore, PIVA Véronique, TRENZ-MAGNIN Christine, UDRY Pascal.